

# Sud-Gironde et Langon

## Le transport à la demande gagne du terrain

### MOBILITÉ

Les Communautés de communes Convergence Garonne et du Réolais ont inauguré le transport à la demande hier

Timothée Zappi  
langon@sudouest.fr

C'est la nouveauté de ce début d'année. Les Communautés de communes (CdC) Convergence Garonne et du Réolais ont mis en place, hier, un dispositif de transport à la demande (TAD) pour desservir les villages de leur territoire respectif. Un système financé à 60% par la Région Nouvelle-Aquitaine et déjà en place dans la plupart des autres CdC du Sud-Gironde.

**1 Une nouveauté dans la CdC Convergence Garonne**  
Piloté par Sabine Labenne, assistante chargée de la mobilité au Pôle social de la CdC, le dispositif est destiné aux personnes à mobilité réduite, âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, sans aucune autonomie de déplacement, en insertion professionnelle ou en situation de précarité.

Moyennant une participation de 2 euros le trajet ou 3,60 € l'aller-retour, l'administré, qui doit s'inscrire en amont, peut commander une navette qui vient le récupérer puis le dépose dans l'une des 27 communes desservies. Un tarif solidaire, à 40 centimes le trajet et 80 centimes l'aller-retour est en place pour les personnes à faibles



Le transport à la demande est co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 60%. T.Z.

ressources. À noter que le TAD est utilisable jusqu'à cinq fois par mois et qu'un accompagnateur peut être désigné pour les personnes de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie.

**2 La CdC du Réolais étend le dispositif aux villes voisines**  
Comme chez les voisins de Convergence Garonne, le dispositif a pour but d'aider les personnes ayant des difficultés de déplacement à effectuer des trajets courts sur les 41 communes du territoire, et ce jusqu'à trois fois par semaine. La CdC du Réolais propose en plus de se rendre hors de la zone, notamment à Langon et Marmande pour rejoindre le Pôle emploi ou un médecin spécialiste.

En revanche, de peur des abus, la collectivité a préféré ne pas proposer de tarif solidaire. Francis Zaghet, président de la CdC, indique qu'une vingtaine de dossiers ont déjà été déposés depuis l'ouverture des inscriptions, il y a un mois. « Le transport est assuré par la société réolaise Arts Voyages », explique le dirigeant. « On espère évidemment qu'un succès du service auprès de la population entraînera des embauches. »

**3 Le TAD déjà bien établi en Sud-Gironde**  
S'il est une nouveauté dans les CdC Convergence Garonne et du Réolais, le TAD existe depuis quelques années dans les autres intercommunalités de la région, comme

celles du Bazadais, de Montequieu et du Sud-Gironde. « Nous avons mis en place ce service il y a quatre ans, et les retours sont excellents », fait savoir Olivier Dubernet, président de la CdC du Bazadais. « Les gens sont responsables : ils n'utilisent le dispositif que dix à vingt fois par an, alors que 120 trajets à l'année sont autorisés. »

**4 La CdC rurales de l'Entre-deux-Mers dans l'attente**  
C'est la seule intercommunalité à ne pas avoir franchi le pas. Daniel Gaud, président de la commission des services à la population, se dit « intéressé » par un système « pas évident à mettre en place sur des petites communes. »